

« Devoir et expérience morale »

Conférence de Jérôme Ravat

*Ancien élève de l'École Normale Supérieure de Lyon, Jérôme Ravat est professeur agrégé de philosophie, et chercheur associé au CURAPP-ESS (UMR 7319) à Amiens. Il a soutenu en 2012 à l'Université Paris-Sorbonne une thèse intitulée « Philosophie empirique des désaccords moraux, une théorie de l'imaginaire polémique ». Il a dirigé en 2011 l'ouvrage collectif « **La morale humaine et les sciences** » (Éditions Matériologiques). Ses travaux actuels portent principalement sur l'éthique appliquée et la philosophie morale pragmatiste.*

Introduction

Il convient de souligner la pluralité **des** expériences morales, et cela pour deux raisons :

- D'une part, chacun de nous peut, de façon individuelle, être confronté à **une** certaine expérience morale et il existe une multiplicité de situations individuelles.
- D'autre part, on peut distinguer plusieurs types d'expériences morales :
 - L'expérience morale comme **révélation** : une expérience peut révéler un devoir sous-jacent. Par exemple, si on me pose une question et que je réponds sans hésiter en disant la vérité, se trouve révélé le devoir moral de dire la vérité.
 - L'expérience morale comme **expérimentation** : je puis me trouver devant un conflit de devoirs qui me laisse dans l'incertitude et la perplexité ; par exemple, je sais que j'ai le devoir de dire la vérité mais il me faut mentir pour protéger une personne.
 - L'expérience morale par **comparaison** : je compare une expérience actuelle avec une autre, antérieurement vécue par moi ou par d'autres.

La conférence a pour but de montrer, à travers, notamment, d'exemples empruntés à la bioéthique, en quoi l'expérience du désaccord moral est une expérience fondamentale.

1) L'expérience morale comme révélation

C'est l'expérience morale qui me révèle ce que je dois faire, autrement dit, mon devoir. Comment concevoir ce devoir ?

- Il existe, en philosophie morale, une conception dite « moniste » qui admet l'existence d'une valeur ou d'un système de valeurs permettant de juger nos expériences.
 - Exemple 1 : l'utilitarisme. C'est une philosophie qui considère que nos actions ne sont morales que si elles sont utiles au bonheur du plus grand nombre.
 - Exemple 2 : la théologie qui considère que la moralité d'une action se juge par rapport à la volonté divine.
- Le « principisme » qui consiste à énoncer des principes de base pour guider l'action. Dans ce cas, il peut être difficile de hiérarchiser ces principes.
 - Exemple : le principisme dans le domaine médical (théorie élaborée par Beauchamp et Childress en 1979). Il énonce 4 grands principes pour le médecin :
 - Principe d'autonomie : respecter les valeurs du patient
 - Principe de bienfaisance : essayer de lui faire du bien
 - Principe de non-malfaisance : éviter de lui nuire
 - Principe de justice : répartir équitablement les ressources médicales.

Le médecin peut être confronté à l'incertitude quant à la hiérarchisation de ces principes. Mais, à la fin de l'expérience, se révélera le devoir sous-jacent. Cette expérience ne comprend pas simplement la réflexion rationnelle ; l'état émotionnel qui est celui du médecin peut lui révéler ce qu'il doit faire (le dégoût, la peur, la culpabilité, l'indignation, la compassion, la colère ...etc.)

➡ **L'expérience morale comme révélation permet de rendre audibles et visibles nos devoirs.**

L'expérience morale révèle ce qui compte le plus pour nous, ce que nous devons faire par-dessus tout. Mais l'expérience morale est-elle toujours révélatrice de nos devoirs ? Au contraire, ne peut-elle pas porter la suspicion sur nos devoirs ?

2) L'expérience morale comme expérimentation

Dans le désaccord moral ou le dilemme, plusieurs devoirs moraux s'affrontent et sont mis à l'épreuve.

Par exemple : un patient en situation critique refuse la transfusion sanguine ; que faire ? Suivre le principe d'autonomie (respecter son choix) ou le principe de bienfaisance (le transfuser) ?

Le problème moral peut avoir un corollaire juridique : suivre ce que la loi recommande ou bien ne pas suivre la loi ?

Dans la perspective du **pragmatisme**, tel que John Dewey (philosophe américain, 1859 – 1952) le conçoit, il ne faut pas partir des principes, mais de l'expérience elle-même. L'expérience morale est **une expérimentation** problématique qui transforme la situation en enquête. La situation est un cas où l'application de la règle est suspendue : nous ne savons pas quel devoir appliquer.

Et qu'est-ce qu'une expérimentation ? C'est fondamentalement **une aventure**, parce que, comme dans les sciences de la nature, l'issue est imprévisible, on ne sait pas ce qu'elle va donner, et parce que l'expérimentation morale modifie à la fois l'objet (la situation et l'action que le sujet entreprend) et le sujet lui-même qui vit la situation (l'expérience transforme le sujet).

Pour le pragmatiste, le désaccord moral est lui-même une expérimentation.

➡ **L'expérimentation morale présente une dimension créatrice parce qu'elle est une aventure qui nous confronte à l'incertitude et à la perplexité.**

3) L'expérience morale par transposition ou comparaison

Dans ce type d'expérience, l'imagination joue un rôle important, elle permet de tisser des similitudes. John Dewey emploie l'expression « *dramatic rehearsal* » : répétition dramatique (au sens « théâtral »). Le sujet cherche mentalement les conséquences et choisit celle(s) qu'il veut : « que se passerait-il si... ? »

Même si la comparaison n'est pas infaillible, elle permet néanmoins d'entrer dans l'expérience morale d'autrui et permet de moraliser l'expérience.

➡ **L'expérience morale par transposition permet d'établir un lien entre le passé, le présent et le futur ; elle jette un pont, aussi, entre ce que nous devons être et ce que nous sommes.**